

et il fut convenu que sa fille aînée se préparerait par une retraite de huit jours à faire sa première communion. Elle la fit le 15 août 1792, jour de l'Assomption.

Dénoncée par quelques personnes auxquelles elle avait fait du bien, Mme Gagnière fut arrêtée le 4 novembre par un officier de police qui l'invita à le suivre à l'Hôtel de Ville.

Il la prie de marcher devant sa troupe, voulant que l'arrestation demeure secrète. Mais elle répond : " Je me fais gloire d'être prisonnière ; qu'on sache que je suis conduite devant le tribunal à cause de ma religion ", et elle reste à côté de l'officier.

Pendant sa détention, qui dura un mois et demi, ses filles ne purent la visiter que trois fois. Elle profita de ces entrevues pour les consoler et les affermir dans leurs sentiments chrétiens.

Le jour du dernier sacrifice approchait. On fait comparaître Mme Gagnière devant le tribunal et on la condamne, en apparence pour avoir payé l'impôt forcé destiné à soutenir le siège, en réalité, parce qu'elle est chrétienne. Ses filles se présentèrent en vain devant les juges à plusieurs reprises. Marie-Sophie composa une touchante supplique et accompagnée de ses sœurs, elle se rendit à l'Hôtel de Ville. Hélas ! en chemin, les trois jeunes filles rencontrèrent le cortège qui conduisait leur mère bien-aimée à la mort. Aussitôt, elles s'écrient : " Grâce, pitié pour notre mère. Parreïn, d'une voix dure, leur répond : " Retirez-vous. Vous êtes heureuses d'être jeunes : vous y passeriez comme votre mère."

Lorsque le coup fatal fut donné à leur mère, les jeunes filles étaient près de l'échafaud ; Marie-Sophie s'évanouit. Quand elle eut repris ses sens, les jacobins la chassèrent, elle et ses sœurs, en leur disant de ne pas se lamenter, car on les tuerait comme leur mère.

En rentrant dans leur demeure, les trois jeunes filles trouvèrent les officiers municipaux en train de la piller. On alla jusqu'à les priver de leur femme de chambre et à les confier à la garde d'une méchante femme, épouse d'un officier municipal, qui leur fit endurer toutes sortes de souffrances.

En 1794, le prêtre qui se trouvait chez Mme Gagnière lorsqu'elle fut arrêtée et qui se nommait Layé, s'étant informé de ce qu'étaient devenues les enfants de sa bienfaitrice, leur fit savoir le lieu de sa retraite et les invita à venir le voir dans sa montagne. Son intention était de faire faire la première communion aux deux dernières, Adèle et Fanny. Cette pre-